

## ABONNEMENTS

Canada et Etats-Unis.

Un an.....\$2.00

Six mois.....\$1.00

Etranger (Union postale)

Un an .....f. 12. 50

L'abonnement est strictement payable d'avance.

## LA VÉRITÉ

JOURNAL HEBDOMADAIRE

"VERITAS LIBERABIT VOS—LA VÉRITÉ VOUS RENDRA LIBRES."

## AVIS

Toutes les lettres qui regardent l'administration du journal — abonnements, changements d'adresse, annonces, etc — doivent être adressées au propriétaire.

Pour cesser de recevoir le journal, il faut donner avis au moins quinze jours avant l'expiration de son abonnement et payer tous les arrérages.

J. P. Tardivel, Propriétaire et Rédacteur en chef

Bureaux et Ateliers. 269 Rue S. Joseph S. Roch.

QUEBEC.

SAMEDI 3 JANVIER 1891



## LEON XIII ET L'ESCLAVAGE

Voici la lettre circulaire sur l'abolition de l'esclavage que le Saint-Père a récemment adressée aux évêques du monde catholique tout entier. Ainsi que le fait remarquer une note de l'*Observatore Romano*, cette circulaire fait suite aux autres actes pontificaux déjà connus sur cette importante question, et elle s'accorde admirablement avec les mesures adoptées à la suite par les représentants de tous les souverains d'Europe au congrès de Bruxelles :

Vénérable Frère,

Salut et Bénédiction Apostolique.

L'Eglise catholique, qui embrasse tous les hommes d'un même amour maternel, n'a rien eu, pour ainsi dire, de plus à cœur dès l'origine, comme vous le savez, Vénérable Frère, que de voir l'esclavage, qui opprimait sous son triste joug le plus grand nombre des humains, supprimé et entièrement aboli.

Gardienne zélée de la doctrine de son fondateur, qui par lui-même et par la voix des apôtres a enseigné aux hommes la fraternité qui les unit tous comme issus de la même origine, rachetés du même prix, également appelés à la même béatitude éternelle, elle a pris en main la cause délaissée des esclaves et s'est faite la revendicatrice courageuse de la liberté, en procédant, il est vrai, comme l'exigeaient l'affaire et les temps, graduellement et prudemment. Et elle réussit dans son entreprise par sa sagesse et sa conduite réfléchie en réclamant constamment ce qui était de la religion, de la justice et de l'humanité. En cela, elle a bien mérité du progrès et de la civilisation.

Dans la suite des âges, le zèle de l'Eglise à revendiquer la liberté pour les esclaves ne s'est pas ralenti ; bien plus, à mesure que sa voix était plus écoutée, elle n'en était que plus ardente à se faire entendre. Nous en avons pour témoignages irrécusables les documents de l'histoire, qui a fait un honneur particulier de leur zèle à plusieurs de Nos prédécesseurs, parmi lesquels se distinguent surtout saint Grégoire le Grand, Adrien Ier, Alexandre III, Innocent III, Grégoire IX, Pie II, Léon X, Paul III, Urbain VIII, Benoit XIV, Pie VII, Grégoire XVI. Tous ont mis toute de leur sollicitude et toute leur activité à obtenir que l'institution

de l'esclavage fût supprimée là où elle existait et à empêcher que les germes n'en repoussassent après avoir été coupés.

Un si grand héritage de gloire transmis par Nos prédécesseurs ne pouvait être répudié par Nous. C'est pourquoi Nous n'avons omis aucune occasion de réprocher publiquement et de condamner ce cruel fléau de l'esclavage, et Nous Nous sommes appliqué à traiter cette question dans la lettre que Nous avons adressée, le 3 des nones de mai de l'an 1888, aux évêques du Brésil, où Nous les avons félicités de ce qui avait été fait en ce pays par l'initiative si louable du pouvoir public et des particuliers pour l'affranchissement des esclaves, en leur montrant combien l'esclavage répugne à la religion et à la dignité humaine.

En écrivant cette lettre, Nous étions vivement ému de la condition de ces hommes qui vivent sous la domination d'un maître ; mais Nous avons été plus douloureusement affecté encore au récit des misères qui affligent les populations entières de certaines parties de l'Afrique intérieure.

Il est douloureux et horrible de constater, comme Nous l'avons appris de rapporteurs véridiques, que quatre cent mille Africains, sans distinction d'âge ni de sexe, sont arrachés violemment chaque année de leurs villages, puis, les mains enchaînées et sous les coups de fouet de leurs conducteurs, sont traînés, avec une longue route à faire, jusqu'aux marchés, où ils sont exposés et vendus comme des troupeaux à l'encan.

Devant le témoignage de ceux qui avaient vu et que les récents explorateurs de l'Afrique équinoxiale ont confirmé, Nous Nous sommes senti embrassé du désir de venir en aide, autant que Nous le pourrions, à ces malheureux et d'adoucir leur misère. Dans ce but, et sans retard, Nous avons confié à Notre cher Fils le cardinal Charles-Martial Lavigerie, dont Nous connaissons l'activité et le zèle apostolique, la mission d'aller dans les principales villes d'Europe pour montrer l'ignominie de ce honteux trafic, et persuader aux princes et aux particuliers de secourir cette malheureuse race. Aussi avons Nous de particulières actions de grâces à rendre à Notre Seigneur Jésus-Christ, bien-aimé Rédempteur de toutes les nations, qui, dans sa bonté, n'a point permis que Nos efforts s'exercassent en vain, mais qui a voulu, au contraire, qu'ils fussent comme une semence jetée dans un sol fécond qui promet une abondante moisson.

Et, en effet, les souverains et les catholiques du monde entier, tous ceux aussi qui tiennent pour sacrés les droits des gens et de la nature, se sont mis à l'envi à rechercher les voies et les moyens les plus favorables pour supprimer radicalement un commerce aussi bar-

bare. Le congrès solennel dernièrement tenu à Bruxelles, auquel ont pris part les délégués des souverains européens, et le congrès plus récent encore des particuliers qui, dans le même but, se sont réunis de si grand cœur à Paris, présagent manifestement que la cause des nègres sera défendue avec autant d'ardeur et de constance que le poids de leurs misères est lourd. C'est pourquoi nous ne voulons pas laisser passer l'occasion qui Nous est de nouveau offerte de rendre de justes actions de grâces aux souverains de l'Europe et à tous les hommes de bonne volonté et Nous demandons instamment au Dieu tout-puissant qu'il veuille bien accorder le succès à leurs projets et aux commencements d'une si grande entreprise.

Mais, outre le souci de protéger la liberté, un autre souci plus grave touche de plus près à Notre ministère apostolique, qui Nous ordonne de veiller à ce que la doctrine évangélique soit propagée dans les régions de l'Afrique, où elle illuminera des clartés de la vérité divine, pour qu'ils deviennent avec Nous participants du royaume de Dieu, les habitants de ces terres assis dans les ténèbres, entourés qu'ils sont d'épaisses superstitions. A ce soin Nous Nous donnons avec d'autant plus d'énergie qu'ayant une fois reçu cette lumière, ils secoueront aussi loin d'eux le joug de la servitude humaine.

En effet, partout où les mœurs et les lois chrétiennes sont en vigueur ; partout où la religion a enseigné aux hommes à observer la justice et à honorer la dignité humaine ; partout où s'est largement répandu l'esprit de la charité fraternelle que Jésus-Christ nous a enseignée, il ne peut plus subsister ni servitude, ni cruauté, ni barbarie, et tout au contraire on voit fleurir l'aménité des mœurs et la liberté chrétienne ornée des œuvres de la civilisation.

Déjà plusieurs hommes apostoliques, comme de vaillants soldats d'avant-garde de Jésus-Christ, ont abordé ces régions et y ont répandu non seulement leur sueur, mais aussi leur vie avec leur sang, pour le salut de leurs frères. Mais si la moisson est abondante, peu nombreux sont les travailleurs ; c'est pourquoi il faut que d'autres, en grand nombre, sous l'action du même esprit de Dieu, sans craindre ni les périls, ni les difficultés, ni les labeurs, s'en aillent vers les régions où s'exerce ce honteux commerce, afin de porter à leurs habitants la doctrine de Jésus-Christ, qu'accompagne la vraie liberté.

Mais l'entreprise d'une si grande œuvre réclame des ressources égales à sa grandeur même. Car ce n'est pas sans de grandes dépenses qu'on peut pourvoir à l'établissement des missionnaires, aux frais de longues routes, à la mise en état des maisons, à la construction et à l'ornementation des églises et aux autres nécessités du même genre ;

toutes ces dépenses, il faudra les supporter durant quelques années, aussi longtemps que, dans les lieux où se seront établis ces prédicateurs de l'Evangile, ils ne pourront se suffire avec leurs propres moyens.

Plût à Dieu que Nos ressources fussent assez abondantes pour Nous permettre d'assumer cette charge. Mais puisque la grande détresse où Nous sommes s'oppose à cette réalisation de Nos vœux, Nous vous faisons paternellement appel, Vénérables Frères, à vous et à tous les autres évêques avec tous les catholiques, et à votre charité comme à la leur Nous recommandons une œuvre si sainte et salutaire. Nous souhaitons, en effet, que tous y participent, fût-ce par la plus légère aumône afin que, répartie entre plus de monde la charge soit moins lourde à porter pour chacun ; afin aussi que la grâce de Jésus-Christ qu'il s'agit de propager, se répande sur tous et qu'à tous elle accorde la paix, le pardon des péchés et tous les dons de choix.

C'est pourquoi Nous décidons que, chaque année, au jour et dans tous les lieux où l'on célèbre la fête de l'Epiphanie, une quête soit faite pour venir en aide à l'œuvre dont Nous venons de parler. Et Nous avons choisi, entre les autres, cette solennité parce que, comme vous le comprenez très bien, Vénérable Frère, c'est en ce jour que le Fils de Dieu s'est tout d'abord révélé aux nations en se faisant voir aux Mages qui, à cause de cela, ont été gracieusement appelés par saint Léon le Grand, Notre prédécesseur, *les prémices de notre vocation et de notre foi*. Ainsi, Nous avons bon espoir que Notre-Seigneur Jésus-Christ, touché de la charité et des prières de ses fils qui ont reçu la lumière de la vérité, illuminera aussi par la révélation de sa divinité cette partie si malheureuse du genre humain, et qu'il l'arrachera au bourbier de superstition et à la condition misérable où elle croupit depuis si longtemps dans l'abjection et l'abandon.

C'est en outre Notre volonté que l'argent recueilli en ce jour dans les églises et les chapelles soumises à votre juridiction soit envoyé à Rome, au conseil de la Propagande. C'est à celui-ci qu'il appartiendra de partager ces offrandes entre les missions qui sont ou seront installées dans les régions de l'Afrique spécialement pour y détruire l'esclavage ; et la règle de ce partage sera que l'argent provenant des nations qui ont des missions catholiques, ayant pour but la libération des esclaves, ainsi que Nous l'avons dit, soit appliqué à soutenir et à aider ces missions. Quant au reste des aumônes il sera partagé avec un sage discernement entre les missions plus pauvres, par le même conseil de la Propagande, qui est au courant des besoins de ces missions.

Nous ne saurions douter que le Dieu

riche en miséricorde accueille avec bonté les vœux que Nous avons conçus pour les malheureux Africains, et que vous, Vénérable Frère, vous donniez spontanément votre zèle et vos efforts pour qu'ils soient pleinement remplis. De plus, Nous avons confiance que ce secours temporaire et particulier, donné par les fidèles pour effacer la tache d'un trafic inhumain et pour soutenir les messages de l'Evangile dans les lieux où ce trafic existe n'amènera aucune diminution dans la libéralité avec laquelle ils ont coutume d'aider les missions catholiques en versant leurs offrandes à l'œuvre fondée à Lyon sous le nom de *Propagation de la Foi*. Cette œuvre salutaire, que Nous avons déjà recommandée au zèle des fidèles, aujourd'hui encore, Nous saisissons l'occasion de l'honorer par un nouvel éloge, en exprimant le désir qu'elle étende au loin sa bienfaisance et qu'elle jouisse d'une heureuse prospérité.

En attendant, Vénérable Frère, Nous vous donnons très affectueusement la Bénédiction apostolique, à Vous, Vénérable Frère, ainsi qu'au clergé et aux fidèles confiés à votre vigilance pastorale.

Donné à Rome, auprès de Saint-Pierre, le XX novembre de l'année MDCCCXC, la troisième de Notre Pontificat.

LÉON XIII, PAPE.

## LES AVEUX DE M. TARTE

Au cours d'une lettre ouverte adressée à Sir John McDonald, dans le *Canadien* du 16 décembre, à propos de l'affaire McGreevy, M. Tarte parle de la pendaison de Louis Riel. Cela vient avec le même à propos qu'un cheveu sur la soupe. De toute évidence, le souvenir de sa noire trahison de 1885 fatigue le rédacteur du *Canadien* et le pousse à revenir sur ce lugubre événement.

On remarque que les assassins sont parfois contraints, par une force invisible, à retourner souvent au théâtre de leur crime. Plus d'un est ainsi tombé entre les mains de la justice.

Donc, tout à coup, sans la moindre transition, après avoir lancé une tirade contre la clique McGreevy, M. Tarte s'écrie :

"Est-il vrai, Sir John, que l'on vous a dit que plusieurs journalistes canadiens-français avaient vendu leur plume pour de l'argent dans l'affaire Riel, et que pour ma part j'avais eu plusieurs milliers piastres?"

"L'occasion m'est donnée de réfuter sous serment cette effroyable calomnie dans l'intérêt de la race française, que vous devez bien mépriser, si vous croyez seulement la moitié du mal que l'on vous en dit."

"J'ai gardé l'opinion que j'avais en 1885; je crois fermement que Riel méritait le châtiment des lois, mis je crois aussi que la clémence de l'exécutif eût pu être exercée, vu la circonstance d'esprit du condamné, la nature de son offense et l'invitation à se rendre que lui fit transmettre le major-général Middleton, le 18 mai 1885."

"Je suis prêt à vous recevoir, vous et votre conseil et à vous protéger jusqu'à ce que votre sort ait été décidé par le gouvernement de la Puissance."

"Les organes personnels des ministres, le *Monde* en tête, des ministres eux-mêmes en avaient appelé à l'opinion publique contre l'exécution, avaient conseillé à leurs partisans dans la chambre et en dehors de faire de l'agitation. L'agitation se fit terrible, violente, grossière, des éléments de démagogie qui ne manquent jamais d'apparaître à ces heures d'ébullition populaire."

"Riel monta sur l'échafaud."

"Les uns en firent un martyr, un héros, un saint."

"D'autres qui, comme moi, n'avaient cessé de le proclamer coupable d'une grave offense contre les lois et la paix du pays, refusèrent d'entrer plus avant dans l'agitation. Nous fûmes accusés de trahison compatriotes et nos convictions, dans la foule plus prête à croire au mal

qu'au bien que l'on dit des hommes publics, le sentiment se répandit que nous nous étions vendus."

"Nous avons subi cette immense humiliation avec courage, parce que nous pensions faire notre devoir."

"Sir John, les ministres dont le manque de jugement avait jeté notre pays et surtout notre Province dans ce terrible état, méritaient de tomber sous les coups de l'indignation de leurs partisans. La solidarité ministérielle rendait votre gouvernement responsable de leurs actes, et, constitutionnellement parlant, les conservateurs de la Province de Québec eussent été justifiables de se lever en masse contre votre administration."

"Mais, ceux-là qui avaient déchaîné la tempête, vinrent nous dire : Sauvez-nous et sauvez la province, nous périrons ? Si nous allions nous démettre, Sir John A. Macdonald reformerait son gouvernement sans nous, sans vous, sans notre élément, il en appellerait aux Anglais de ce pays et de l'empire contre notre race !"

"Ces graves considérations et d'autres de même nature décidèrent plusieurs d'entre nous, et je fus de ce nombre, au travail d'apaisement qui nous coûta tant de sacrifices d'argent et de prestige."

"Je racontais hier à mon ami distingué, l'hon. M. Blanchet, les péripéties d'une longue nuit d'angoisse que nous passâmes, le sénateur Lacoste, Arthur Dansereau et moi, chez M. Chapleau, qui arrivait d'Europe, libre de toute la politique suivie et de toutes les erreurs commises !"

"Il se jeta avec nous et comme nous dans la fosse aux lions. Il eût pu, en une heure, devenir le chef de toute sa race et tout balayer devant lui. Plusieurs de nous requrent des ouvertures et des offres d'alliance que les circonstances nouvelles rendaient tout à fait naturelles. Nous les refusâmes."

Puis, M. Tarte retombe de nouveau sur M. Thomas McGreevy.

La citation est longue, mais intéressante au suprême degré. Les aveux que fait M. Tarte sont précieux et vengent amplement les conservateurs nationaux des injures qu'ils subissent depuis des années de la part des journalistes à la solde des ministres fédéraux.

N'insistons pas sur l'étrange affirmation de M. Tarte qu'il ne s'est pas vendu en 1885. Quand un journaliste en est rendu là, c'est que sa conduite a été louche. Qui s'excuse, s'accuse, dit la sagesse des nations. Un homme public qui a la conscience d'avoir agi honorablement n'éprouve pas le besoin de dire : Je ne me suis pas vendu.

M. Tarte, de propos délibéré, fausse l'histoire. Le 16 novembre 1885, et pendant trois ou quatre jours après cette date néfaste, il ne disait pas que les ministres auraient pu, mais qu'ils auraient dû ne point exécuter l'infortuné chef des métis, que cette exécution était, dans les circonstances, un véritable crime politique. M. Tarte oublie-t-il son discours au champ de Mars de Montréal ? Ce jour-là, les Canadiens-français n'étaient pas d'humeur à entendre dire que les ministres auraient pu ne pas pendre Riel. M. Tarte le savait, et il tenait un tout autre langage.

Mais là n'est pas le point important pour le quart d'heure. Ce qu'il convient de relever, ce sont les aveux que M. Tarte laisse échapper.

D'abord, nous avons l'admission que les ministres ont eux-mêmes conseillé l'agitation en faveur de Riel. C'était reconnaître que cet homme ne devait pas être pendu. Et cependant ils l'ont pendu !

M. Tarte avoue aujourd'hui que "les ministres dont le manque de jugement" avait été la cause de l'agitation "méritaient de tomber sous les coups de l'indignation de leurs partisans", et que "les conservateurs de la Province de Québec eussent été justifiables de se lever en masse" contre le gouvernement. Et c'est ce même M. Tarte qui, depuis des années, couvre de boue les conservateurs nationaux qui n'ont voulu infliger aux ministres fédéraux qu'un châtiment mérité !

Nous demandions la déchéance politique des exécuteurs des hautes œuvres

orangistes. C'était, prétendait M. Tarte, une entreprise révolutionnaire. Aujourd'hui, il admet que nous étions justifiables de nous lever en masse contre le gouvernement, que les ministres méritaient de tomber. Quel soufflet M. Tarte s'administre ! quel formidable pavé il lance à la tête de ceux qui, comme lui, ont répété, sur tous les tons, que le mouvement national était criminel !

Voici un autre aveu. C'est la crainte puérile de voir Sir John former un cabinet exclusivement anglais qui a décidé M. Tarte et les autres à trahir le mouvement national. Le grand malheur, en vérité ! Comme si un pareil cabinet eût pu se tenir debout six mois ! Et en supposant un cabinet antifrancophone possible, l'honneur, le prestige, la légitime fierté de toute une race, ne valaient-ils pas le sacrifice de trois misérables portefeuilles ?

Puis, deux lignes plus loin, M. Tarte se contredit. M. Chapleau, affirme-t-il, aurait pu, en se mettant à la tête du mouvement national "tout balayer devant lui." Il y avait des offres d'alliance que les circonstances rendaient naturelles, de la part, sans doute, des libéraux anglais. Les Canadiens-français unis, avec des alliés puissants, n'avaient rien à craindre de Sir John et des fanatiques qui l'avaient poussé à pendre Riel : ils auraient "tout balayé", les ministres fédéraux et leurs suppôts orangistes. C'est ce que les nationaux ont toujours prétendu à l'encontre de ceux qui feignaient de voir dans le mouvement national un danger pour notre race.

Aujourd'hui, les aveux de M. Tarte donnent raison aux nationaux sur toute la ligne. Il déclare que le mouvement de 1885 était pleinement justifiable et qu'il eût réussi sans la trahison des chefs conservateurs de la province de Québec. Il avoue que ceux-ci ont préféré leurs portefeuilles, leurs aïses, la tranquille jouissance du pouvoir à une lutte honorable et légitime qui eût sauvé l'honneur et le prestige de leur race.

## BLEUS ET ROUGES

M. Tarte et ses fameuses *Coulisses du McGreevisme* sont tombés à plat.

De cet incident scabreux qui naguère faisait les frais de bien des conversations on ne s'occupe guère plus.

M. Tarte a cessé la publication de ses documents compromettants, il ne fait plus de manœuvres. Tout paraît rentré dans le calme ordinaire.

M. McGreevy, accusé formellement de graves malversations reste député ; Sir Hector Langevin, dont le nom a été mêlé scandaleusement à celui du député de Québec-ouest reste ministre et ne fait aucun effort pour tirer au clair les tripotages honteux sur lesquels M. Tarte a levé un coin du voile ; les journaux conservateurs restent silencieux, ne défendent rien, ne blâment rien, n'expliquent rien. C'est une singulière situation, en vérité ; peu du goût de ceux qui aiment les positions nettes, tranchées, bien définies ; mais c'est une situation à laquelle on devait s'attendre.

Tout le monde est convaincu que M. Tarte n'a pas inventé les documents qu'il a publiés. Il a peut-être voulu faire du chantage ; il a peut-être réussi à faire chanter celui-ci ou celui-là ; il attend peut-être dans l'espoir que quelqu'un se décidera à chanter. Tout cela est dans l'ordre des choses possibles. Mais ce qui est absolument certain, c'est que nous ne verrons jamais le fond de cette ténébreuse affaire. On l'étouffera ; les deux partis s'entendront pour l'étouffer, comme ils se sont déjà entendus pour étouffer tant d'autres scandales du même genre.

Les partis politiques aiment bien à se faire la guerre à coups de scandales, mais à la condition que les choses n'aillent pas

trop loin, que personne ne soit réellement pincé, ne prenne le chemin du bagne.

Pousser une affaire de cette nature jusqu'au bout, ce serait s'exposer à de terribles représailles ; car dans les deux camps le nombre des exploités de la politique est considérable. Si les rouges poursuivaient les bleus à Ottawa, s'ils les poursuivaient sérieusement, de façon à leur faire vraiment du mal, ceux-ci, n'ayant plus rien à perdre, se tourneraient contre leurs adversaires à Québec et mettraient au jour toutes leurs turpitudes.

Mais à pareil jeu les partis ne gagneraient rien. Il vaut infiniment mieux s'entendre tacitement. Parlons scandales et tripotages, mais tranquillement. Que ce soit un cri électoral, pour étourdir Jean-Baptiste, à la bonne heure ; mais ne gâtons pas le métier de *faiseur* politique en le rendant trop dangereux. Ce n'est sans doute pas agréable de voir ses adversaires faire fortune à même la politique ; mais c'est un inconvénient moindre que de mettre ses amis, que de se mettre soi-même dans l'impossibilité d'en faire autant. Donc, crions contre ceux qui battent monnaie avec leur mandat ou leur portefeuille, mais, encore une fois, ne gâtons pas le métier.

Aucun homme intelligent n'en doute, c'est là le langage que tiennent les meneurs des deux côtés. Et c'est pourquoi toute cette mise en scène du scandale McGreevy n'aura pas de suite. Il n'y aura ni morts ni blessés politiques, parce que les libéraux, au pouvoir à Québec, ont tout l'intérêt du monde à empêcher le commencement d'une guerre à outrance.

Ce serait différent si les libéraux étaient dans l'opposition à Québec aussi bien qu'à Ottawa. Mais dans l'état actuel des choses ils aiment mieux gruger tranquillement leur fromage à Québec plutôt que de s'exposer à le perdre en courant sus aux grugeurs d'Ottawa.

Dans notre siècle, surtout dans le monde politique, on est avant tout *pratique*.

M. McGreevy, Sir Hector Langevin, Sir John et leurs journaux peuvent bien rester tranquilles : ils n'ont rien à craindre du côté des libéraux.

M. Tarte, qui connaît pourtant toutes ces choses aussi bien que nous, aurait dû les faire entrer en ligne de compte, avant de commencer sa campagne.

Les bleus, sûrs de l'impunité du côté de leurs adversaires, n'éprouvent pas le besoin de se montrer très *amicales* ni de chanter très fort.

Nous est avis que M. Tarte s'en aperçoit à l'heure qu'il est.

## LA QUESTION DES ASILES

Il est évident que le gouvernement Mercier veut nous infliger des asiles d'aliénés de l'Etat. Il y prépare les voies graduellement.

A la séance du 20 décembre, M. Langlois, en sa qualité de secrétaire provincial, a proposé la "deuxième lecture" des résolutions soumises par le gouvernement au sujet de cette brûlante question. Ces résolutions, et le bill dont elles ont servi de base, *autorisent* le gouvernement à construire ou à acheter un ou plusieurs asiles d'aliénés. Ce n'est pas encore précisément l'asile de l'Etat que nous avons, puisque le gouvernement a déclaré qu'il ne demande cette autorisation que pour être plus libre dans ses négociations avec les propriétaires des asiles, lors de l'expiration des contrats existants. Il ne veut pas, a-t-il dit, être à la merci de ces personnes et se trouver, à la dernière minute, dans l'obligation d'accepter leurs conditions ou de laisser les aliénés pauvres sans abri. Pour cela, il lui faut, dès maintenant, l'autorisation de construire ou d'acheter des asiles. Il ne se servira de cette autorisation que dans le cas où il ne pourra pas s'entendre avec

les propriétaires des institutions existantes.

La raison est spécieuse, mais elle n'est que spécieuse. Comme l'ont très bien fait remarquer M. Pelletier et quelques membres de l'opposition, rien ne presse. Le contrat de Beauport n'expire que dans trois ans; celui de Saint-Jean de Dieu, dans cinq ans. Rien n'aurait empêché les ministres d'entamer immédiatement des négociations avec ces deux institutions en vue du renouvellement des contrats. Si les propriétaires de ces maisons se fussent montrés intraitables, le gouvernement eût eu, alors, une raison suffisante pour appuyer sa demande devant les chambres. C'est ce que l'opposition a voulu faire comprendre au cabinet par un amendement. Mais le gouvernement a ses desseins: il veut réaliser son projet de créer des asiles de l'Etat. Ce n'est pas un jugement téméraire de dire qu'il posera aux propriétaires des asiles des conditions absolument inacceptables; puis, sous prétexte qu'il ne peut s'entendre avec eux, il se servira de l'autorisation qu'on vient de lui accorder. Voilà le plan, ou nous nous trompons fort.

MM. Pelletier, Monfette, Lussier et Bourbonnais ont voté avec l'opposition sur cette question. Nous les en félicitons chaleureusement. Nous félicitons aussi l'opposition d'être revenue à des idées plus saines sur cette grave affaire. Voilà le parti conservateur loin de l'offensive législative de 1885 qui voulait enlever aux propriétaires des asiles le contrôle médical de leurs maisons, malgré le droit de propriété et la foi des contrats. Tant mieux! Autant nous avons combattu les conservateurs sur cette question lorsqu'ils faisaient fausse route, autant nous les appuierons s'ils continuent à s'opposer résolument au projet de créer des asiles de l'Etat.

Il va sans dire que M. Tarte est de fort mauvaise humeur en voyant l'opposition revenir à des idées vraiment conservatrices sur cette question. Il exhale ses plaintes dans le *Canadien* du 22 décembre. Il dit:

"Nous regrettons vivement l'attitude prise samedi par nos amis dans la législature au sujet des asiles. Elle est en opposition directe aux idées préconisées, défendues, acceptées par le parti conservateur—imposées par nous au gouvernement.

"La préface de ce qui a lieu aujourd'hui a été écrite par le cabinet de M. Ross, dont la loi de 1885, œuvre de l'hon. M. Blanchet, a servi de base d'opérations aux hommes de progrès, et amené l'opinion publique au point où elle en est. Le *Canadien* a publié des douzaines d'articles des meilleurs esprits dans le parti conservateur à l'effet de démontrer la nécessité d'en finir avec le système d'affermage.

"Le gouvernement, en demandant l'autorisation d'acheter les asiles actuels ou d'en construire de nouveaux, a fait la seule démarche qui puisse conduire aux changements qu'exige la Province, et dont nous avons tous proclamé si haut la nécessité. Sans cette autorité donnée au lieutenant gouverneur en conseil, où voulez-vous en venir? Le contrat de St-Jean de Dieu expire dans cinq ans; celui de Beauport dans trois ans. Est-ce trop de trois ans pour préparer une nouvelle installation, construire des édifices, etc? Certainement, non. Donc, il fallait agir cette année, afin de n'être pas à la merci des propriétaires des asiles qui, jusqu'ici, ont été absolument intraitables chaque fois que l'Etat a essayé de faire des réformes qui, selon eux, portaient atteinte à ce qu'ils disaient être leurs droits et leurs contrats.

"Quand le cabinet de M. Ross a voulu mettre en pratique la loi sage et progressive de 1885, il a rencontré une résistance opiniâtre, factieuse, qui contribuait grandement à la défaite du parti conservateur. Sur des intérêts purement matériels on greffa la question religieuse, les immunités, on fit de contrats pour de l'argent une espèce de dogme!"

Nous osons espérer que l'opposition de Québec, ayant enfin rompu avec l'homme

néfaste qui l'a trop longtemps dirigée dans les sentiers tortueux du libéralisme, ne se remettra plus sous son joug.

M. Tarte sait qu'il fausse l'histoire en disant qu'on greffa la question religieuse sur des intérêts matériels, que l'on fit une espèce de dogme de contrats pour de l'argent. Personne n'a rien fait de semblable. Nous avons dit, tout simplement, que le gouvernement n'avait pas le droit de violer un contrat solennel uniquement parce que ce contrat avait été passé avec des religieux.

Si le cabinet Ross avait voulu écouter ce langage si raisonnable, au lieu de suivre les conseils de M. Tarte, il serait encore au pouvoir.

## BIBLIOTHEQUES PUBLIQUES

On lit dans la *Presse*, de Montréal, à la date du 18 décembre:

"Sous le titre de *Bibliothèques Populaires* M. Eugène Rouillard, rédacteur de l'*Evenement*, publie une remarquable brochure en faveur de l'établissement de bibliothèques gratuites et surtout dans les centres ouvriers.

"L'idée nous paraît excellente. Il pose le principe que la lecture est indispensable au peuple, parle du rôle moralisateur de l'école et de la bibliothèque, qui est un complément de l'école.

"Les Etats-Unis ont leur bibliothèques gratuites soutenues par la contribution municipale et par les dons particuliers. Ces bibliothèques existent en divers pays d'Europe sur un excellent pied et produisent d'excellents résultats pour l'éducation populaire. L'absence presque complète de ces sources d'instruction dans la province de Québec tient nos classes ouvrières dans un état d'infériorité relative. Ontario nous donne l'exemple sur ce point, ses bibliothèques populaires ont atteint un développement enviable.

"Quelques pas ont été faits récemment à Québec dans cette bonne voie, par la fondation de la bibliothèque des ouvriers de Québec.

"M. Rouillard désire que ce bon mouvement se continue et se propage. Son travail y contribuera puissamment en appelant sur le sujet l'attention publique.

"Québec est en avant de Montréal sous ce rapport. Notre ville a coutume de donner le signal du progrès, mais elle paraît assez indifférente au progrès intellectuel qui n'est pourtant pas étranger au progrès matériel.

"Nous espérons que Montréal suivra l'exemple que Québec lui a donné et qu'elle entreprendra de créer une bibliothèque publique."

Nous n'avons pas vu la brochure de M. Rouillard, et nous n'en pouvons parler que d'après ceux qui l'ont lue. Si la *Presse* rend fidèlement compte de cet opuscule, il faut faire, à son sujet, de très fortes réserves que notre confrère montréalais n'a pas même indiquées.

Nous l'avons fait observer bien des fois: l'établissement de bibliothèques publiques est un projet excessivement dangereux. Et, cependant, plusieurs journalistes prônent ces institutions d'une manière fort inconsiderée.

Sans doute, une bibliothèque composée de bons livres, exclusivement de bons livres, est une chose excellente. La saine lecture développe l'esprit comme la saine nourriture soutient le corps. Mais de même qu'il ne faut que quelques grains de poison dans un pain pour le rendre impropre à nous servir d'aliment, de même aussi un seul mauvais livre dans une bibliothèque constitue un très grave péril. C'est là une vérité élémentaire que devraient admettre tous ceux qui ne confondent pas le bien avec le mal, qui voient entre le vrai et le faux, entre le juste et l'injuste, entre la vertu et le vice une différence essentielle ou plutôt une opposition radicale. Nous comprenons qu'aux yeux de ceux pour qui les mots: Dieu, religion, âme, péché, vie future, ciel, enfer sont vides de sens pratiques; nous comprenons qu'aux yeux de ceux-là le

caractère des livres qu'on donne à lire aux masses importe fort peu. Mais, assurément, nos confrères de l'*Evenement* et de la *Presse* n'entrent pas dans cette catégorie. Ni l'un ni l'autre ne voudraient soutenir qu'on peut mettre impunément un mauvais livre entre les mains du public; surtout entre les mains de ceux qui, faute de connaissances suffisantes, absorbent le poison de l'erreur et des pernicieuses maximes presque sans le savoir. L'un et l'autre diront, sans doute, qu'ils entendent bien que, dans les bibliothèques publiques dont ils prônent si chaleureusement l'établissement, il n'entre pas un seul mauvais livre, ni même un seul livre suspect.

Nous sommes donc, vraisemblablement, d'accord sur la question de principe. Reste la très grave affaire de l'application du principe, de la mise à exécution du projet de manière à sauvegarder le principe admis.

Nos deux confrères, et tous ceux qui parlent et travaillent en faveur de l'institution de ces bibliothèques publiques et gratuites, veulent-ils bien nous dire quels moyens ils proposent de prendre pour garantir le public contre l'empoisonnement?

La *Presse* parle des bibliothèques publiques des Etats-Unis, de l'Europe, d'Ontario, et des excellents résultats qu'elles produisent.

Le rédacteur de cette feuille ne peut ignorer, pourtant, que les bibliothèques dont il parle sont nécessairement composées, en grande partie, de livres exécrables, de livres où la vraie religion est attaquée et l'hérésie est défendue, où l'histoire est honteusement faussée au détriment de l'Eglise, où la morale et la loi naturelle sont scandaleusement outragées. Dès lors, comment les résultats peuvent-ils être excellents, comment peuvent-ils n'être pas souverainement désastreux?

N'est-il pas notoire que dans tous les pays dont les peuples se livrent, sans aucun contrôle, à la lecture de toute espèce de livres, surtout des mauvais livres; n'est-il pas notoire que dans ces pays le vice, l'immoralité, l'incrédulité, l'impiété augmentent avec une rapidité effrayante?

Voilà l'excellence des résultats produits par les écoles publiques, par la presse publique, par les bibliothèques publiques, c'est-à-dire par les écoles, par la presse, par les bibliothèques soustraites à l'influence salutaire de la religion et livrées au contrôle du seul pouvoir civil qui lui-même ne reconnaît plus l'autorité sociale de l'Eglise.

Disons le hautement, au risque de passer pour des rétrogrades, des obscurantistes, des éteignoirs, etc: la bibliothèque publique, telle qu'on la trouve de nos jours, sous le contrôle de l'Etat, de la municipalité ou de quelque société laïque et soustraite à l'autorité de l'Eglise, est une source de maux incalculables pour la société. Fasse le ciel que notre pays ne soit jamais affligé d'un pareil fléau!

## L'EMPRUNT

Les chambres provinciales ont terminé leurs travaux en autorisant un emprunt de DIX MILLIONS DE DOLLARS, à quatre pour cent.

Et il ne faut être ni prophète ni sorcier pour dire que cette somme énorme ne suffira pas à remplir le gouffre béant creusé par la politique dépensière de M. Mercier.

En effet, il suffit de lire les résolutions soumises par le gouvernement pour se convaincre que nous avons raison. Il s'agit de payer, d'abord, une dette flottante, créée ou à créer, de près de ONZE MILLIONS. Puis d'exécuter une foule de travaux publics mentionnés dans le dis-

cours du trône. Pour ces travaux il faudra encore des millions.

Donc, dans deux ou trois ans il faudra emprunter encore une dizaine de millions, ou laisser une nouvelle dette flottante énorme s'accumuler que tôt ou tard il faudra liquider par un emprunt.

Avec le système actuel de jeter l'argent par les fenêtres il n'y a aucune raison pour que cela finisse, tant que nous trouverons de l'argent à emprunter. Nous ne sommes qu'au commencement d'une série d'emprunts gigantesques.

Pour faire face au service des intérêts il faudra des taxes. C'est alors que Jean-Baptiste fera la grimace et régimbera. Mais ce sera trop tard. Il faudra payer pour n'être point déshonoré.

Les députés ministériels ont avalé ce premier emprunt comme un verre de lait. Seuls MM. Pelletier, Monfette, Lussier et Bourbonnais ont eu le courage de voter contre.

Leur vote hostile n'empêchera pas M. Mercier de continuer sa politique insensée. Il durera toujours jusqu'à la fin de ce parlement. Lui et les siens brasseront les millions pendant cinq ans. Il culbutera peut-être ensuite, laissant une note épouvantable à solder par son malheureux successeur. N'importe, il aura fait grand pendant son règne et ses amis n'auront pas crevé de faim. La province s'arrangera comme elle pourra.

## ÇA ET LA

RECUEIL DE PRIERES.—Nous avons reçu de Mgr Chs. Guay, protonotaire apostolique et ancien missionnaire des sauvages micmacs de Sainte-Anne-de-Restigouche, un recueil de prières en langue micmac. Dans l'avis placé en tête de cet opuscule Mgr Guay dit qu'il faut faire de grands efforts pour que les sauvages conservent leur langue si nous voulons qu'ils conservent leur foi.

En effet, il y a un lien étroit et mystérieux entre la langue maternelle et la foi. C'est pour cette raison que nous tenons tant à voir les Canadiens-français conserver leur langue, non seulement ici, mais aux Etats-Unis et dans les provinces de l'ouest.

Nos remerciements à l'auteur pour l'envoi d'un exemplaire de son ouvrage.

PARNELL:—M. Parnell continue sa campagne désastreuse en Irlande. Dans le district électoral de north Killenny il y a eu une élection parlementaire. Le candidat combattu par Parnell et soutenu par McCarthy, Sir John Pope Hennessey, a triomphé à une forte majorité. Ce qui n'empêche pas l'ancien chef de semer la discorde dans son malheureux pays.

"NOTES DE VOYAGE":—M. Tardivel a réédité les lettres qu'il a adressées à la *Vérité* pendant son récent voyage en Europe. Ces Notes, corrigées et considérablement augmentées, forment un livre de 460 pages, in-octavo. Le volume imprimé chez MM. Sénécal et fils, Montréal, est orné de 24 photo-gravures exécutées par M. Desbarats. Voici la liste de ces gravures: SS. Léon XIII; Leurs Em. les cardinaux Parocchi, Siméoni, Rampolla; Monaco la Valette Zighara, Mazzella NN. SS. Croke, Freppel et Fava; le T. R. P. Andelely, général de la compagnie de Jésus; M. Lucien Brun et M. le comte A. de Mun; la sépulture l'an chartroux, à Notre-Dame des Prés; l'église du Sacré-Cœur, Montmartre; la basilique de Notre-Dame de Lourdes; la cathédrale de Cantorbéry; la cathédrale de Reims; le Colisée; le château Saint-Ange et Saint-Pierre de Rome; la cathédrale de Milan; Grenoble et les Alpes; le pont de Saint-Bruno, chemin de la Grande Chartreuse; le Mont Saint-Michel.

Le prix du volume est de 75 cts (4 francs.)

Le livre est maintenant prêt et l'on peut se le procurer en s'adressant au bureau de la *Vérité*.

Une bonne et heureuse année  
à tous nos lecteurs.

## VITOLIO

JEUNE CATECHISTE SAMOAN

(Suite)

En voici un exemple. Vers la fin de 1862, le P. Elloy s'occupait d'élever le clocher de l'église d'Apia. Comme d'ailleurs il ne consentait jamais à négliger les travaux apostoliques courants, il en résultait pour lui un surcroît de travail et de préoccupation, et Victor n'osait l'aborder. De là sa tristesse, que bientôt le Père remarqua : " Vitolio, mon enfant, lui dit-il, non sans un peu de sévérité, voici deux ans que tu es chrétien, souvent tu vas à la sainte table, et tu retombes dans ta vilaine humeur ! " L'enfant éclata en sanglots : " Père, pardonnez-moi, je me suis oublié mais si tu savais comme c'est dur de n'avoir pas un mot de son père pour chasser les tentations et fortifier le cœur ! " Le P. Elloy prit à reproche cette douce plainte filiale, et il se promit bien de ne jamais refuser à une âme, qui en profitait merveilleusement, les conseils auxquels il plaisait à Dieu d'attacher tant d'efficacité.

L'heureux Victor avait donc fait sa première communion : ce fut au mois de mars 1860, trois mois après son baptême. Il avait alors quinze ans. Avec quelle ferveur il se présente à la sainte table, on le pressent assez ; et le P. Elloy ne nous étonnera pas en nous disant que le néophyte frappa tous les assistants par sa tenue de séraphin et le doux éclat de son front. On en jugera par le trait suivant que le Père raconte en ces termes :

" J'avais, dit-il, prévenu les premiers communicants qu'ils renouvelleraient quatre semaines après. Mais Vitolio ne put attendre jusque-là. Le samedi de la seconde semaine il vint me trouver. Je n'eus pas de peine à remarquer quelques légères ombres sur son visage, qui avait pris et qui avait gardé, depuis le jour de sa première communion, une expression céleste de sérénité et de joie. " Père, me dit-il, je voudrais me confesser pour communier demain. — Attends quelques jours encore, lui répondis-je, tu communieras avec tes camarades. — Attends encore ! — Oh ! que c'est long ! Ah ! père, rends-moi mon Jésus ! Si tu savais, le jour de ma première communion, je croyais toujours le voir. Il me semblait l'entendre me parler, et moi, je l'écoutais toujours. Toute la semaine qui a suivi, ce fut le même bonheur. Partout, dans mon travail, la nuit en me réveillant, je le voyais, je l'entendais. Il me disait " courage ! " Et maintenant il s'efface ; je l'en conjure, rends-moi mon bonheur, rends-moi mon Jésus ! "

Etait-il possible de repousser cette naïve et ardente prière ? Et est-il nécessaire d'ajouter qu'il mit toute sa vie sa meilleure joie dans la communion fréquente ?

Aussi Victor ne manquait pas d'être remarqué par les autres missionnaires de l'Archipel, et ils aimaient à le choisir pour parrain dans les baptêmes qui se faisaient en sa présence. Victor ne déclinait pas l'honneur, mais il l'acceptait à titre de charge. Il prenait donc au sérieux ses devoirs de parrain, et il se croyait obligé de s'attacher à maintenir ses filleuls dans les engagements de leur baptême, et de les

avertir quand ils venaient à se relâcher de leur première ferveur. Il ne manquait pas de leur rappeler qu'il avait répondu pour eux devant Dieu, qu'il était comme leur père aux yeux de l'Eglise, et que s'ils voulaient rester ses amis, il fallait de toute nécessité demeurer fidèles. Il écrivit plusieurs fois à cet effet des lettres empreintes d'une dignité et d'une autorité qui semblaient au-dessus de son âge et de sa condition.

On comprend que l'angélique enfant devait s'attacher plus que jamais à celui qui se montrait si bien son père. C'est donc de tout cœur qu'il le suivait dans ses courses apostoliques, s'appliquant à le soulager de son mieux et à le prévenir des plus filiales attentions. Sur terre, il portait ses bagages ; sur mer, il refusait de lui livrer les rames et il ne lui laissait que le gouvernail. Un jour, que l'état de la mer toute démontée les avait obligés à prendre avec eux quatre rameurs, la violence des lames ne leur donna point de trêve de six heures du soir jusqu'au lendemain vers midi. Ils se relevaient de temps en temps pour prendre un peu de nourriture et de repos. Mais Victor, quelques instances qu'on lui fit, ne consentit pas à laisser un instant sa pugnacité ; il resta tout ce temps à la peine, ne voulant rien épargner pour préserver les jours de son missionnaire bien-aimé et pour hâter la fin de cette périlleuse navigation.

Une autre fois, le danger fut plus aigu encore et ce n'est pas sans une protection signalée de la providence qu'on parvint à le conjurer. Le P. Elloy se rendait de l'île d'Oupolou à celle de Savai. Au milieu du détroit, la pirogue désemparée embarqua coup sur coup deux fortes vagues ; une troisième, et elle eût versé. Or, à trois lieues du rivage, c'en était fait du Père qui ne nageait qu'avec peine, se tenant en équilibre de son mieux, il invoquait à haute voix l'Etoile de la mer, il recommandait à son vaillant équipage et à l'intépide Victor de s'unir à son invocation. On aborde, après s'être vingt fois attendu à périr. Quand le missionnaire de Salévalou, le bon P. Viollette, les aperçut, il tomba à genoux de reconnaissance et d'admiration. " Vous êtes des enfants de miracle, " s'écria-t-il en levant les yeux au ciel. Le vent avait été à terre d'une même violence, et il avait emporté la toiture de sa case. Le P. Elloy lui raconta les péripéties de cette traversée redoutable, les courageux efforts de ses rameurs ; mais il ne savait pas tout.

Sans qu'il s'en fût aperçu, sous l'inspiration de Victor, ils s'étaient dit : " Il faut sauver le Père à tout prix. Quatre ou cinq Samoans de plus ou de moins, qu'est-ce à dire ? Loutovio (Louis Elloy) est nécessaire au salut de l'Archipel. " Et ils étaient convenus ensemble, même par serment, que si la barque venait à être renversée, chacun d'eux saisisrait d'une main un débris, et, de l'autre, soutiendrait le Père et que, jusqu'au dernier souffle du dernier survivant, on le disputerait à l'abîme. Pouvaient-ils s'attendre à tant de grandeur d'âme et d'abnégation dans ces insulaires à peine régénérés par le baptême ?

Quelque temps après, le P. Elloy se décida à aller porter la foi catholique dans l'île orientale de l'Archipel, appelée Tontonila. Elle n'avait pas participé, dès les premiers temps, avec Savai et

Oupolou, aux visites de nos missionnaires ; mais cela ne pouvait toujours la dérober au zèle de notre apôtre. Ainsi quelquefois, dans ses rares moments de repos, sur le rivage oriental d'Atoua, en Anpelou, il laissait son regard, baigné de larmes, sonder au loin la mer dans la direction de l'île livrée en proie au paganisme et à l'hérésie ; et, tendant son rosaire vers le ciel, il conjurait la Reine des apôtres de hâter l'heure et de donner le signal.

On apprit un jour qu'un grand fono avait été tenu dans le village de Léoné, capitale du royaume de l'ouest, en Tontanila, et qu'il y avait été décidé que quiconque logerait les popes (1) dans sa case, serait immédiatement jeté avec les siens dans une pirogue sans agrès et sans provisions, et abandonné en pleine mer. Le péril enflammait toujours le zèle du P. Elloy. Il se ressouvint de la famille aimée de Jésus, de Lazare, Marthe et Marie, dont une pareille persécution avait fait les apôtres de la Provence. Il y vit le signal de Dieu et fit ses préparatifs de départ, bien décidé d'ailleurs à coucher tant qu'il le faudrait en plein air, afin de n'exposer que lui-même aux suites de son dévouement.

Un navire sur lest était en rade d'Apia ; le P. Elloy convint avec le capitaine qu'on le conduirait à Tontanila, qu'on le déposerait sur le rivage, et que six semaines après on viendrait le reprendre : tout le reste à la garde de Dieu ! Il voulait, par ce moyen, faire preuve aux yeux des insulaires d'une enracinée et irrévocable détermination.

Ainsi fut dit, ainsi fut fait. Au bout de deux jours et deux nuits de navigation, la goélette est en vue de Léoné, et s'en approche autant que le permettent les bas fonds. En ce moment la chaloupe se détache. Conduite par deux matelots, elle amène à terre le missionnaire et son fidèle Victor, et les y dépose avec une petite malle qui renfermait les objets nécessaires à la célébration du culte. C'était le soir ; dans les feux du crépuscule, ils virent lentement s'éloigner le navire qui les avait amenés.

Restés seuls, ils s'agenouillèrent pour prier, demandant à la divine Mère, moins de leur donner le vivre et le couvert qui étaient leur médiocre souci, que de disposer favorablement le pays à recevoir la vraie foi.

Les naturels ne tardèrent pas d'accourir, et ils se trouvèrent bientôt en foule autour d'eux. Assez familiarisé avec la langue samoane pour comprendre le dialecte de la nouvelle île, le P. Elloy entendait les questions qu'ils s'adressaient mutuellement ? " Quel est le blanc ? Quel singulier vêtement il porte ! Que vient-il faire à Tontanila ?... " Ce langage, dénué de toute bienveillance, allait continuer sur ce ton, lorsqu'un naturel qui avait voyagé : " Je le connais, s'écria-t-il, c'est un pope ! " Aussitôt grand tumulte : " Hors d'ici les popes ! ces hommes qui viennent nous empoisonner et nous asservir ! Jamais jamais pope ne sera reçu à Tontanila ! " Puis, ce fut un torrent d'injures et de railleries.

Sans s'émouvoir, le P. Elloy s'assit sur la malle, faisant signe à Victor de se placer à côté de lui, et ils attendirent le secours de Dieu. Il tarda peu à se déclarer.

(1) Nom donné par dérision aux catholiques par les missionnaires protestants.

Soudain un naturel s'approche : c'était le frère d'un chef. Il est pâle et se traîne avec peine : on voit qu'il est souffrant, mais un rayon d'espérance brille dans son regard éteint. " Viens, dit-il au missionnaire. Aussitôt le père se lève ; il offre son bras au pauvre malade, qui, en s'appuyant sur lui de tout le poids de son corps et en le regardant tristement, lui dit : " Guéris-moi ! "

Ce que le père déploya de tendresse à le consoler, puis à lui prodiguer ses soins, il est inutile de le décrire. Dieu y attacha récompense : le malade guérit. Ce fut un triomphe : on ne parla plus d'expulsion et le prêtre catholique put recevoir, sans danger pour ses hôtes, un asile pour la nuit et sa nourriture de chaque jour. Il profita de cette circonstance, si providentielle et presque miraculeuse, pour rayonner en toutes les directions autour de Léoné, rencontrant encore bien des injures et exposé à d'incessantes privations, mais jetant partout les germes qui devaient lever à leur jour.

Le chef, frère du malade guéri, connu sous le nom même de l'île, Tontonilé, et un autre du nom de Halva, aimaient à s'entretenir avec lui ; ils le questionnaient sur la France, sur la religion, sur le caractère des missionnaires, sur la cause qui leur avait fait quitter leur patrie, et sur le but qu'ils se proposaient en venant dans ces îles si loin. Au bout de quelques jours, la case de Tontonilé devint comme un vrai cercle, où l'on se rassemblait chaque jour pour interroger et écouter le missionnaire.

Ils admiraient ses réponses et en étaient quelquefois attendris. Quelle différence entre un langage si vrai, attestant un dévouement tout désintéressé et vraiment héroïque, et l'idée de ces êtres voluptueux et inhumains sous laquelle leur ministre leur avaient représenté ces hommes de Dieu ! Aussi les cœurs, gagnés par cette charité inouïe, s'ouvraient peu à peu à la vérité ; et, si les obstacles que les pères ont rencontré partout retenaient encore le plus grand nombre dans l'erreur, du moins les préjugés tombaient et la moisson se préparait pour l'avenir.

Dans cette prise de possession de l'île orientale des Samoa, le jeune Victor eut sa grande part de mérite. Le lecteur aimera à suivre les progrès de la grâce dans cette âme candide et généreuse, née d'hier à la foi.

Pendant les longs entretiens du père avec les indigènes, Victor n'avait qu'à garder le silence ; et, comme ils se prolongeaient bien avant dans la nuit, sur l'invitation paternelle du missionnaire, mais sans jamais la devancer, l'enfant sortait pour aller prendre son repos. Un jour le P. Elloy le trouva, en rentrant, agenouillé, le chapelet à la main. La conférence avait été cependant plus longue qu'à l'ordinaire ; mais elle avait été aussi plus animée. En exposant les titres de la religion catholique, il s'était laissé aller à toute son ardeur d'apôtre, et il avait eu la joie de voir l'assemblée saisie, presque entraînée. " Pourquoi n'es-tu pas couché, mon enfant ? lui dit le P. Elloy. Tu ne veux donc plus obéir ? " — " Père, lui répondit-il, j'ai vu si beau, si pressant, quand tu conjurais les pauvres hérétiques de venir au bureau du bon Maître ! J'ai pensé qu'il était de mon devoir de prier pour qu'il daigne donner l'efficacité à ta parole. "

(A suivre)

## LES DEUX REGNES DU CHRIST

Jésus-Christ est Roi : l'Eglise au temps de l'Avent, chante : " Le Roi, Seigneur qui doit venir, venez adorons-le. " A Pilate, Jésus a dit : " Je suis Roi ". Le psaume 109 de David, traduction de dom Guéranger dit : " Celui qui est le Seigneur, a dit à son Fils, mon Seigneur : Asseyez-vous à ma droite, et réglez avec moi. Jusqu'à ce qu'au jour de votre dernier avènement, je fasse de vos ennemis, l'escabeau de vos pieds. O Christ ! le Seigneur votre Père fera sortir de Sion le sceptre de votre force... Il jugera aussi les nations et brisera contre terre la tête de plusieurs. " (Année liturgique.—vêpres de Noël.)

Le Christ est Roi, il régit donc puisqu'il possède en sa main le sceptre de la force et son Eglise, son épouse, est Reine et participe à sa royauté.

Après avoir montré que le jour de l'Ascension est le jour du couronnement de Jésus-Christ, et avoir parlé de son dernier avènement, dom Guéranger ajoute :

" En attendant ce dénouement final des destinées de la race humaine, Jésus-Christ reçoit aussi du Père l'investiture visible du pouvoir royal sur toutes les nations de la terre.

" Nous avons tous été rachetés au prix de son sang, nous sommes à Lui ; qu'il soit donc désormais notre Seigneur. Il l'est en effet, et Il s'intitule le Roi des Rois, le Seigneur des Seigneurs (Ap. XIX, 16.) Les rois de la terre ne règnent légitimement que par Lui, et non par la force, ou en vertu d'un prétendu pacte solennel dont la sanction ne serait que d'ici-bas. Les peuples ne s'appartiennent pas à eux-mêmes, ils sont à Lui. Sa Loi ne se discute pas ; elle doit planer au-dessus de toutes les lois humaines comme leur règle et leur maîtresse....." Il faut qu'Il règne, jusqu'à ce qu'Il ait mis tous ses ennemis sous ses pieds " (S. Paul I. Cor. XV. 25), jusqu'à ce qu'Il apparaisse une seconde fois pour abattre la puissance de Satan et l'orgueil des hommes.

" Ainsi donc, le Fils de l'homme doit régner sur le monde jusqu'à ce qu'il revienne. Mais, direz-vous, règne-t-il dans un temps où les princes confessent tenir leur autorité du mandat de leurs peuples, où les peuples séduits par ce prestige qu'ils nomment liberté, ont perdu jusqu'au sens même de l'autorité ? Oui, Il règne, mais dans sa justice, puisque les hommes ont dédaigné d'être conduits par sa bonté. Ils ont effacé sa loi de leurs codes, ils ont accordé droit de cité à l'erreur et au blasphème ; alors il les a livrés à leur sens absurde et mensonger. Chez eux, le pouvoir éphémère que l'onction sainte ne rend plus sacrée échappe à tout moment aux mains qui s'efforcent de le retenir ; et lorsque les peuples, après avoir roulé dans l'abîme de l'anarchie, essaient de le constituer de nouveau, c'est pour le voir crouler encore parce que les princes, (les ministres ou représentants du peuple) et les peuples veulent se tenir en dehors du domaine du Fils de l'homme.

" Et il en sera ainsi, jusqu'à ce que princes et peuples lassés de leur impuissance, le rappelleront pour régner sur eux, jusqu'à ce qu'ils auront repris la devise de nos pères : " Le Christ est vainqueur ! le Christ règne ! le Christ commande ! Daigne le Christ préserver son peuple de tout malheur ! " (Insti-

tutions liturgiques, 30 vol. du temps de Pâques, au dimanche dans l'octave de l'Ascension.)

Il y a donc deux règnes du Christ : L'un, le règne de sa justice, nous le voyons à l'œuvre dans nos gouvernants et nos gouvernements qui ne font rien de stable et culbutent sans cesse.

L'autre, le règne de sa bonté, c'est le règne de son cœur, c'est, en d'autres termes, le règne du Sacré-Cœur de Jésus. C'est sous ce dernier que les hommes doivent trouver le bonheur, et c'est lui qu'ils doivent choisir... Pourquoi donc courent-ils vers l'autre ?... Pourquoi ont-ils peur du règne du Sacré-Cœur de Jésus ?...

REAL.

## LES NOTES DE VOYAGE

DE

M. TARDIVEL

Voici comment les *Etudes religieuses*, de Paris (partie bibliographie) rendent compte, dans leur livraison de novembre, des *Notes de voyage* de M. Tardivel :

Publiées dans la *Vérité* de Québec, ces *Notes de voyage*, écrites sans prétention, mais pleines de cœur, d'esprit et de sens, constituaient une vraie correspondance de famille entre les lecteurs du journal et le rédacteur en chef. Elles ont quelque analogie avec les lettres que Louis Veuillot adressait jadis de Rome à l'*Univers*. Nous nommons à dessein Louis Veuillot : M. Tardivel est de son école. Il a une âme d'artiste, une foi intrépide, un sens profond du juste et de l'honnête, une entière loyauté catholique, qui ne lui permettent pas de prendre les palliatifs pour des remèdes et les transactions pour des victoires.

D'instinct, il va droit à la vérité et l'enserme en une brève formule. " Le vrai libéral, dit-il (p. 88), veut que toute idée religieuse soit exclue du gouvernement des peuples ; que, dans la rédaction des lois et l'administration des affaires publiques, on ne tienne compte d'aucune doctrine positive, d'aucune révélation, mais des seules lumières de la raison humaine. Le libéralisme, c'est en deux mots la *secularisation* de la politique, sa *laisation*, pour employer un terme nouveau. " Peut-on mieux dire, et plus nettement ?

En sept mois, M. Tardivel a visité l'Irlande, Angleterre, France, Belgique, Hollande, Espagne et Italie. Ses rapides coups d'œil sont toujours justes. Il n'a que trop raison de dire (p. 116) : " La violation systématique du repos dominical est, de toutes les plaies sociales qui minent et rongent la France, peut-être la plus vive et la plus difficile à guérir. Pourtant, non, il y en a une autre qui doit être pire encore : c'est le décroissement *systématique* et *voulu* de la population en certaines parties du pays. " C'est en toute franchise qu'il ajoute, un peu plus loin, à propos de M. Harmel (p. 152) : " Plus je vais, plus je vois que ce qui est bon, en France, est vraiment bon et digne de toute notre admiration. "

Oui, il est Français presque partout, ce Canadien originaire d'Auvergne, dont l'âme s'épanouit à l'aise sous les voûtes de nos cathédrales gothiques, et qui a senti là, au premier aspect, toutes ses facultés s'élancer vers le ciel. J'admets avec lui que le flegme anglo-saxon

recouvre comme d'un vernis la nature française chez nos frères du Canada ; mais la moindre poussée de sève fait battre dans ces poitrines un cœur qui n'a rien de britannique.

Voilà donc un ouvrage à répandre. Le jeune homme peut le lire en entier, l'homme mûr n'en voudra pas sauter une ligne. Qu'il s'agisse de la question ouvrière ou d'une ferme hollandaise, d'une séance au palais Bourbon ou d'une ascension au Vésuve, M. Tardivel laisse tomber l'appréciation, sérieuse ou mordante, en homme habitué à voir et à croquer.

Vivantes comme une conversation et lumineuses comme le vrai, ces *Notes* ont leur place marquée dans les cadeaux du nouvel an et dans les distributions de prix. Vingt-quatre gravures ajoutent encore à leur intérêt.

E. PUJO, S. J.

## Les Freres a Bethleem

Nous avons reçu du Frère Evagre, directeur des Frères des Ecoles chrétiennes à Jérusalem, l'appel suivant en faveur de l'établissement des Frères à Bethléem :

Avec le mois d'octobre, nous avons réouvert nos classes de Jérusalem, et si, l'année dernière, nous avons compté 202 élèves, nous en espérons, Dieu aidant, un plus grand nombre en celle-ci.

Grâce à Dieu, notre courage s'accroît avec les difficultés, et elles sont nombreuses.

Simple ouvrier dans la Sainte Eglise, nous croyons notre travail utile, nécessaire même, surtout en ces pays ; aussi, nous y livrons nous avec zèle.

Toutefois il arrive que, vu la simplicité de son uniforme, le peu de brillant de son armure, le pauvre soldat qui marche sac au dos attire peu le regard de la foule ; mais pour celui qui connaît le métier des armes, pour l'homme sérieux, ce fantassin est l'homme indispensable dans toute armée.

Tout ceci est pour dire, comme déjà vous l'avez compris, que tout en appréciant nos modestes fonctions, nous désirerions un regard, non sur nos personnes, mais sur le bien que nous pouvons opérer, avec l'aide de Dieu et les offrandes de nos amis.

Il est fâcheux, très fâcheux même qu'il faille de l'argent pour soutenir, augmenter nos écoles. Mais il en faut, et beaucoup encore ; aussi, les âmes généreuses n'entendent-elles que des demandes qui vont se multipliant, vu les besoins toujours nouveaux.

La Palestine voit s'accroître les communautés religieuses ; et ces maisons frappent, elles aussi, à bien des portes. Nous agissons parfois ensemble la même sonnette ; tous, nous adressons à des amis de ces Saints Lieux, mais que peut ma demande, nos œuvres ont si peu d'éclat ! Et, cependant, jugez de nos besoins.

Pour nos établissements d'Egypte, de Syrie et de Palestine, nous avons besoin de sujets. Ces sujets, il faut les recruter, les élever, les instruire pendant quatre et cinq ans ; il leur faut une maison où ils puissent, à l'abri du monde, acquérir les vertus et les connaissances nécessaires à nos fonctions.

Voici la sixième année que, provisoirement, à Jérusalem, mes frères et moi nous nous sommes dévoués à cette

œuvre, tout en continuant nos soins assidus à nos chers et bien-aimés élèves de la Ville-Sainte.

Déjà plus de trente de ces jeunes gens, épris d'une si belle vocation, ont revêtu l'habit religieux. D'autres sont ici qui grandissent sous nos yeux.

Mais la construction de cette maison de Bethléem est pour moi d'une inquiétude bien grande, c'est un cauchemar dont je ne puis me débarrasser.

Il a été un temps où je faisais de beaux rêves à ce sujet. Témoin des grands travaux opérés en Terre-Sainte par de généreux catholiques, je me demandais si, nous aussi, nous n'aurions pu trouver pour Bethléem, cette ville au souvenir si doux, une ou plusieurs grandes âmes qui voudraient attacher leurs noms à notre sainte entreprise, nous élever cette maison, en tout ou en partie.

Jusqu'à présent, ce n'a été qu'un rêve et ce rêve est si doux que j'aime à l'entretenir. Oui, j'espère encore, j'espère toujours. Je sais que les œuvres de Dieu doivent passer par l'épreuve, je m'y soumetts, j'attends, j'espère.

Il m'est pourtant pénible de voir nos travaux suspendus quand, à Bethléem, en cette sainte localité, s'élève à grands frais au Temple à l'hérésie. Aussi, je bénis Dieu de toutes les offrandes qui me sont faites, petites et grandes, et l'humble don de l'enfant me charme autant que l'offrande de qui peut faire davantage.

Je ne peux ni ne veux redire l'état actuel de la Palestine ; mais je voudrais que les nobles âmes le connussent mieux, alors certainement cesseraient mes peines et mes inquiétudes. Oui, à la vue de l'envahissement russe, des tracasseries que les grecs suscitent aux latins, de ces juifs qui accourent par milliers se fixer en Palestine, etc., je crains que la Terre-Sainte ne soit bientôt plus pour nous, catholiques, qu'un triste et douloureux souvenir.

S'il ne s'agissait pour nous que de l'entretien ordinaire de notre personnel, ce serait peu, nous savons le réduire à l'indispensable.

Mais bâtir, en ces contrées, à Bethléem, c'est cent mille francs au moins qu'il nous faut encore trouver après toutes les dépenses déjà faites.

Il s'agit de loger en ce saint asile, soixante, quatre-vingts personnes. Il s'agit de former toute une pépinière de jeunes religieux destinés à propager l'éducation catholique dans ce pays que N. S. a choisi pour notre rédemption.

Aussi, je demande avec instance, pour cette création de Bethléem, le concours de tous les pèlerins de Terre-Sainte, de tous ceux qui veulent la conservation, le développement de la foi catholique dans ces contrées, de tous ceux qui aiment la jeunesse, et qui savent que par elle seule nous pouvons régénérer ces pays.

Voici venir les fêtes de Noël, et je plaide en faveur de Bethléem. Voici venir ces belles crèches où de pieuses familles se plaisent à réunir toute une charmante jeunesse. Ah ! Si au pied de ces crèches, dans les familles, dans les églises, les paroisses, les pensionnats, les écoles, etc., là où ces lignes avaient paru avec la bénédiction de Dieu, une offrande large, généreuse, était partout déposée au pied du St Enfant Jésus, en faveur de notre œuvre ; si, au souve-

nir de Bethléem, cité toute vivante encore du grand mystère qui s'y est accompli, chacun déposait sa pierre pour nos constructions, je verrai cette œuvre s'élever, grandir et se terminer; alors heureux de ce dernier travail d'une vie déjà longue, j'attendrais avec confiance l'heure que Dieu a marquée pour son serviteur.

Puisse cet appel donner à mon cœur toutes les joies que vous souhaitez votre respectueux et reconnaissant protégé.

F. EVAGRE.

Jérusalem, décembre 1890.

Par la Procure générale, 27, rue  
Oudinot, Paris;  
par nos frères vos plus voisins,  
par la poste de Jaffa, Palestine;  
ou à moi directement  
les offrandes peuvent être adressées.

## DEUX VOYAGES SUR LE SAINT-MAURICE

Des occupations multiples nous ont empêché d'accuser réception en son honneur d'un volume fort intéressant intitulé : "Deux voyages sur le Saint-Maurice." Cet ouvrage est dû à la plume de M. l'abbé N. Caron, chanoine de la cathédrale de Trois-Rivières.

Dans le premier voyage, l'auteur accompagne Sa Grandeur Mgr de Trois-Rivières en tournée pastorale sur le haut Saint-Maurice. Il visite tous les établissements disséminés sur le parcours du petit fleuve depuis les Piles jusqu'au delà de la Bostonnais : la Makinac, la Grande-anse, la rivière aux rats, la Tuque et enfin les fermes pleines d'avenir de la rivière Croche. A chaque rapide, à chaque montagne, à chaque rocher l'auteur sait rattacher quelques souvenirs attrayants. Etymologie des noms, labours des missionnaires Jésuites, complaintes naïves des premiers voyageurs, anecdotes des chantiers viennent tour à tour émailler son récit. Ce ne sont plus là de simples notes de voyage, c'est l'histoire du Saint-Maurice par un homme qui aime son sujet et qui s'entend à feuilleter le passé.

La mode de naviguer sur la rivière *Métabourine*, ou Saint-Maurice si vous aimez mieux, est des plus primitifs. "Deux hommes robustes et bien plantés, deux braves canadiens, comme le Saint-Maurice en fournit un grand nombre, sont à l'avant de notre barge. Ils sont armés de longues perches; car c'est de règle : le Saint-Maurice se remonte à la perche et se descend à la rame. Un troisième brave est au gouvernail et....." vogue la nacelle au chant du cantique algonquin.

"Mizi kedway e mayatak  
"Naspits iye ka te namouk."

La *Métabourine* pourtant serait digne de plus d'honneur. Ses ondes qui ne connaissent guère que la perche ou la pagaie offriraient une profondeur suffisante pour de petits vapeurs sur un parcours de vingt-cinq lieues.

"Quand on a remonté le Saint-Maurice jusqu'à la Tuque, dit l'auteur, on est à se demander comment il peut se faire qu'il n'y ait pas un petit bateau à vapeur qui voyage entre ce poste et le village des Piles..... Mais quelle espèce de bateau nous faut-il? Un bateau plat : disons le mot, un chaland à vapeur avec une seule roue à l'arrière. Sans doute ce vaisseau devra être entouré et couvert pour la commodité des voyageurs, mais que ce soit un chaland si l'on veut naviguer aux eaux basses."

La présence de Mgr Laflèche ajoute un charme particulier au voyage de l'abbé Caron.

"Des pavillons français flottent à peu près à chaque maison, et on nous salue par des détonations que les montagnes

répètent en les multipliant. S'il y a de longs espaces sans maisons, c'est dans les canots qui nous suivent que commencent des décharges d'armes à feu, afin d'avertir les habitants de notre approche. Quand notre barque passe vis-à-vis une maison, nous voyons toute la famille se mettre à genoux, la mère portant généralement le plus jeune dans ses bras, et Mgr les bénit de loin. Ceux qui ne sont pas rendus à la mission se mettent pour la plupart à notre suite, souvent avec toute leur famille : nous avons bientôt après nous onze canots d'écorce, tous pavés et chargés de monde.

"Après d'une maison pauvre et solitaire, un homme nous attend pour nous souhaiter la bienvenue. C'est un Paganini rustique, il tient son violon à la main. Dès qu'il nous aperçoit il se rend au bord de la rivière et se met à jouer. Tant que nous sommes en vue il joue avec un courage digne de tout éloge."

L'avenir agricole du Saint-Maurice a des points de ressemblance avec celui du Saguenay. Le cours de la rivière depuis les Piles jusqu'à la Tuque, encaissé entre les rochers des Laurentides n'est guère propre aux établissements considérables. En retour la rivière Croche qui vient de l'est, à trois milles de la Tuque, offre une vallée qui s'étend loin vers le lac Saint-Jean.

Dans le second voyage, M. l'abbé Caron nous parle du Saint-Maurice depuis les Piles en descendant vers les Trois-Rivières. Il décrit le cours du fleuve, les rapides, les chutes Shawinigan, il donne l'histoire des différentes paroisses, surtout celle du village des vieilles forges qui offre un intérêt tout particulier.

L'ouvrage du chanoine Caron est en vente chez M. P. V. Ayotte, libraire-éditeur de Trois-Rivières.

Ainsi, amateurs de la nature, procurez-vous ce volume. Puis, l'été prochain, rendez-vous aux Piles, remontez en canot la *Métabourine*, descendez la Onitouchane jusqu'au lac Saint-Jean et au retour vous pourrez nous donner des nouvelles des maringonins de la Croche.

## A travers la presse Canadienne

Voulez-vous un échantillon du profond savoir de la *Patrie*? Lisez les lignes suivantes que nous trouvons dans cette feuille à la date du 20 décembre :

"On l'a fait sortir de l'armoire où on l'avait relégué depuis quelque temps, ce *Syllabus* dont il a été tant parlé, il y a une vingtaine d'années, et l'on a voulu y chercher un argument contre le suffrage universel.

"Le suffrage universel, a-t-on dit, est une des propositions stigmatisées dans le *Syllabus*."

"La majorité des prélats qui ont pu stigmatiser le suffrage universel appartenait à des contrées européennes où le fonctionnement des institutions démocratiques, étant encore inconnu, ne peut pas être sainement apprécié.

"Il peut bien se faire que dans ces pays du Vieux-Monde le suffrage universel ne fût pas sans danger. C'est là un point que nous ne voulons pas examiner aujourd'hui et qui n'a d'ailleurs pour nous qu'une importance secondaire.

"Mais il nous sera permis de douter que les prélats du Nouveau-Monde, qui ont pris part au Concile, se soient prononcés contre le suffrage universel."

C'est-à-dire que le rédacteur de la *Patrie* prend le *Syllabus* pour un décret du Concile!!!

O! mes côtes! dirait M. Fréchette.

Et comment trouvez-vous le ton sur lequel l'organe libéral parle du *Syllabus*? Edifiant, n'est-ce pas?

Il traite ce document pontifical avec un superbe dédain. Pour lui, c'est une chose sans valeur qu'on relegue dans une armoire!

Puis, que faut-il penser de la thèse

libérale d'après laquelle le Pape et les évêques réunis en concile prieraient pour l'Europe seulement et non pour l'Amérique?

Enfin, comment qualifier l'assertion que le fonctionnement des institutions démocratiques est inconnu en Europe où il existe des républiques depuis temps immémorial?

Nous avons remarqué, et autant d'ignorance en matière de libéralisme.

Puisque l'écrivain libéral va se prier de *Syllabus* il aurait dû se procurer ce document et le lire attentivement. Il y aurait trouvé matière à réflexion et une foule de choses dont il n'a aucune idée. Il aurait lu, par exemple, la LXe proposition condamnée par le Pape, formulée ainsi.

"L'autorité n'est autre chose que la somme du nombre et des forces matérielles."

Ce n'est pas la condamnation du suffrage universel, tel qu'on l'entend ordinairement, mais c'est la flétrissure de la doctrine libérale que la volonté de la majorité crée le droit.

\*\*\*

Faisons encore une citation de la *Patrie*, numéro du 26 décembre, cette fois :

"Nous avons vu les Jésuites à l'avance au Canada et leur popularité parmi nous suffirait seule pour détruire tout cet échafaudage d'accusations entassées contre cet Ordre.

"Mais d'où vient que dans le reste du monde, le mot jésuitisme soit synonyme de mauvaise foi, de perfidie? Il n'y a pas de feu sans fumée et lorsqu'un si grand nombre d'écrivains reprochent à cet Ordre d'avoir enseigné la maxime que la fin justifie les moyens, se trompent-ils tous?"

"Hélas! ils ne se trompent qu'à demi! Les Jésuites, les vrais, sont de saints hommes; mais il y a une vermine qui s'est attachée à eux pour vivre à leur dépens. C'est cette vermine, que l'on confond à tort avec les Jésuites, qui enlomme sainement et hardiment, comme l'*Étendard* vient de nous calomnier."

Et voilà comment, à propos de rien, on mange du jésuite! La *Patrie* se demande d'où vient que, dans le reste du monde, le mot jésuitisme soit synonyme de mauvaise foi. D'abord, la synonymie n'existe que dans le monde de la *Patrie*, dans le monde maçonnique et libéral. Puis, si l'hypocrite écrivain veut bien lire l'article intitulé : *Les Jésuites* que nous avons reproduit dans notre dernier numéro, des *Annales catholiques*, il apprendra que cette prétendue synonymie vient d'une conspiration maçonnique. "Il faut, disait le P. Riez, en arrivant à ce que, d'une part, le mot jésuitisme devienne synonyme de mensonge et de fourberie, et que, d'autre part, le mot *maçonnique* désigne le bien et la vérité."

Voilà d'où vient la fameuse synonymie. La *Patrie* a-t-elle d'autres problèmes? de ce genre qu'elle désire faire résoudre? Nous sommes à son service.

\*\*\*

On lit dans l'*Électeur* à la date du 26 décembre :

"S'il y a un fait qu'on ne devrait ignorer ni à l'*Étendard* ni à la *Patrie*, c'est que le gouvernement actuel de la province de Québec n'est ni un gouvernement libéral, ni un gouvernement conservateur; c'est un gouvernement national. Vingt fois plutôt qu'une, M. Mercier a expliqué le caractère de ce gouvernement, et a déclaré qu'il n'entendait faire prévaloir d'une manière exclusive ni les idées libérales, ni les principes conservateurs. Il s'est engagé à réaliser un programme acceptable à tous les honnêtes gens et à tous les patriotes des deux parties, qui sont disposés à remettre à plus tard la réalisation de celles de leurs idées qu'ils ne peuvent faire accepter maintenant par la majorité des électeurs du pays."

La gouvernement actuel n'est point libéral, mais national, à la bonne heure! Il était temps de le répéter, car en face des manifestations ultra-libérales de ces derniers jours; en face des déclamations

en faveur de l'enseignement gratuit et obligatoire; en face des félicitations adressées par M. Mercier aux admirateurs des "immortels principes"; en face de la déclaration du même M. Mercier qu'il s'occupe fort peu de savoir si on le regarde comme révolutionnaire ou non; en face de tout cela on pouvait bien se demander qu'était devenu le gouvernement national.

La *Patrie* ayant écrit que les conservateurs nationaux ont été floués et fourrés par M. Mercier qui va désormais se montrer libéral parce que la majorité de la députation est libérale, l'*Étendard* lui répond :

"Donc, nous avons été floués et fourrés pour employer les euphémismes de la *Patrie*. Reste à savoir si les honnêtes électeurs, — qui ne sont pas en Chambre, mais qui ont leur mot à dire sur la composition de la Chambre, en prendront aussi galement leur parti. Ils ont donné le pouvoir à M. Mercier, qui n'avait commandé jusque là qu'à une infime minorité, parce qu'ils avaient confiance qu'ils ne seraient ni floués ni fourrés. Il pourrait arriver que le procédé, dont on s'est servi à leur égard, ne leur plût qu'à demi!"

"Voilà tout ce que nous pourrions nous contenter de répondre à l'article de la *Patrie*. Notre tâche est facile. Ce n'est pas à nous qu'il appartient de relever cet écrit. Malgré tout M. Lebeuf nous attribue encore le beau rôle. Nous aurions mauvaise grâce de le répudier.

"Nous comprenons d'ailleurs, parfaitement bien, le but que se propose d'atteindre la *Patrie*. Ce n'est pas pour nos beaux yeux qu'elle déshonore ainsi ses chefs et son parti. C'est afin de briser complètement ce qui peut rester encore de confiance nationale. Elle espère qu'ils en suivront un triomphe pour les libéraux. Ce calcul pourrait bien n'avoir pas le succès qu'elle attend."

"Dans tous les cas, nous tenons à constater que nous voyons le piège qu'elle nous tend et à lui dire que notre tactique, à nous, consistait, dans le moment, à nous y laisser prendre.

"Il faut qu'à l'avenir chacun sache à quoi s'en tenir sur les intentions du gouvernement et qu'il n'y ait plus de fourrés ni de floués que ceux qui voudront l'être."

\*\*\*

Une petite calomnie de notre confrère du *Journal de Waterloo*, très coutumier du fait, d'ailleurs. Après avoir cité quelques lignes d'un article sévère de l'*Étendard* à l'adresse du gouvernement Mercier, M. Chagnon ajoute :

"Il y a assez longtemps que la *Vérité* proclame la même chose.

Ces deux confrères s'aperçoivent-ils enfin qu'il leur faut travailler à briser les idoles qu'ils ont contribué à élever?"

Notre confrère sait pourtant qu'il ne peut pas citer une seule ligne de la *Vérité* qui ressemble, de près ou de loin, à l'élevation d'une idole quelconque.

C'est bien mal finir l'année que de la finir par une calomnie.

M. L. P. PELLETIER :— Un correspondant du *Chronicle*, après avoir constaté que M. L. P. Pelletier a voté contre l'emprunt, ajoute qu'avant un an le député de Dorchester sera le chef de l'opposition.

Certes, l'opposition n'aurait qu'à y gagner.

MÉRITE AGRICOLE :— Le 23 décembre on a inauguré à Québec l'*Ordre du mérite agricole*, créé par le gouvernement provincial, par la distribution aux 28 lauréats des médailles méritées par eux. Il y a eu, à cette occasion, des fêtes brillantes, banquet, feu d'artifices, séance publique à la salle des délibérations du Conseil législatif, discours, etc. Son Honneur le lieutenant-gouverneur présidait; on y remarquait Son Eminence le cardinal Taschereau, un nombreux clergé et l'élite de notre société. M. Mercier, le lieutenant-gouverneur, le cardinal, M. Joly, M. Rhodes ont tour à tour pris la parole et fait l'éloge de l'agriculture.

Si cet ordre du mérite agricole peut contribuer à donner plus de prestige à

l'agriculture, ce sera une excellente institution. Rendre les cultivateurs fiers de leur état, voilà la pensée qui semble avoir inspiré les fondateurs de l'ordre nouveau. La pensée est salutaire. Puisse-t-on en faire l'application avec succès.

CANADA,  
PROVINCE DE QUEBEC } Dans la Cour  
District de Québec } Supérieure.

No 2546,

Le dixième jour de Décembre mil huit cent quatre-vingt dix.

Présent,

L'Honorable Juge L. B. Caron,  
Félix Gourdeau, de la Cité de Québec,  
industriel,

Demandeur.

W. J. Barron Sons & Co, Compagnie  
incorporée faisant le commerce de cuir  
et ayant son principal bureau d'affaires  
en la ville de Londres, Angleterre,  
Défenderesse ;

vs.

Charles E. Roy, de Québec, Marchand  
d'articles de cordonnerie,

Tiers Saisi ;

Vu la motion faite de la part du Demandeur à l'effet qu'il lui soit permis d'assigner la Défenderesse par avis public inséré pendant un mois dans un journal publié en la Cité de Québec ; et vu l'affidavit accompagnant la dite motion, que la Défenderesse n'a pas de domicile en la Province de Québec, qu'elle y a des biens et que la créance réclamée a pris naissance en la Cité de Québec ;

La dite motion est accordée, partant il est permis au Demandeur d'assigner la Défenderesse en la manière demandée, avec dépens,

Vraie Copie

P. MALOUIN, D. P. C. S.

BLANCHET, DROUIN & DIONNE,  
procès du Demandeur.

## Restaurateur de Robson.



Marque de Commerce.

Cette préparation est hautement recommandée par des personnes compétentes, Plusieurs Médecins et autres.

En vente partout — 50 centins la bouteille.

L. ROBITAILLE, Propriétaire.  
Joliette, P. Q., Canada.

Pourquoi permettre à vos cheveux gris de vous vieillir prématurément quand, par un usage judicieux du RESTAURATEUR DE ROBSON, vous pouvez facilement rendre à votre chevelure sa couleur naturelle et faire disparaître les signes d'une décadence précoce ? Non seulement le restaurateur de Robson restitue aux cheveux leur couleur naturelle, mais il possède de plus la précieuse propriété de les assouplir, de leur donner un lustre incomparable, et de favoriser leur croissance, qualité que ne possèdent pas les teintures ordinaires.

## CASTLE & FILS

40 RUE BLEURY MONTREAL ET NEW-YORK

— ARTISTES-FABRICANTS DE —

### VERRES COLORES

Vitreaux ornés de figures et sujets, vitreaux commémoratifs  
Dessins d'ornementation et emblématiques  
en verre colore

La réputation que nous avons acquise par nos travaux en verres colorés, soit vitres seulement teintées ou vitreaux ornés de sujets, est telle qu'elle offre une garantie à ceux qui veulent nous donner leurs commandes.

#### QUELQUES EXEMPLES

L'Eglise de Notre-Dame à Saint-Johnsbury Vermont, E. U. L'Eglise du Rev. Léonard Baty, V. G. à Milwaukee (ouvrage approuvé aussi par Sa Grandeur Mgr l'évêque Otto Jarlitz, de Saint-Cloud Minn.)  
La Chapelle du Sacré-Cœur à Montréal.  
L'Eglise de Sainte-Brigitte, à Ottawa, Ont.

#### CERTIFICAT

STE-THERESE.

MM. Castle & Fils ont placé des verrières colorées dans toutes les fenêtres de notre église. Ces fenêtres offrent un magnifique coup d'œil et augmentent beaucoup la beauté de notre temple. Il serait très difficile d'être mieux servis que nous ne l'avons été par MM. Castle & Fils. Les figures des six fenêtres du transept sont parfaites. Les ouvriers les plus habiles de l'Europe n'auraient pas pu faire un ouvrage mieux fini. MM. Castle & Fils méritent l'encouragement de tous ceux qui ont des travaux de ce genre à faire à leurs églises.

L. A. CHARLEBOIS, Ptre.

Curé de Ste-Thérèse.

Certificats et dessins envoyés sur demande. Nous comprenons ce qu'il faut, ayant fait une étude spéciale des vitreaux d'église.

Agents des cloches cylindriques pour carillons de Harrington. Ces cloches ont le son plus doux et coûtent un cinquième de moins que les cloches ordinaires.

## PRIME AUX ABONNES

Pour engager nos abonnés à nous payer, sans retard, ce qu'ils nous doivent, à acquitter leur abonnement d'avance, ou à nous trouver de nouveaux souscripteurs, nous leur faisons la proposition suivante : A tout abonné qui, d'ici au 1er Janvier prochain nous enverra le prix de six mois d'abonnement, \$1, soit pour acquitter ce qui est dû, soit pour payer d'avance, soit pour un nouvel abonnement, nous ferons parvenir, outre le reçu, le portrait d'un des évêques de Québec, à son choix, depuis Mgr de Laval jusqu'à Son Eminence le cardinal Taschereau. Contre le prix d'une année d'abonnement, \$2, nous expédierons les portraits de deux évêques ; contre le prix de 18 mois, \$3, les portraits de trois évêques, et ainsi de suite. A celui qui nous fera parvenir le prix de six nouveaux abonnements d'un an nous enverrons la collection complète, soit dix-sept portraits.

Ces portraits sont pris d'après le nouveau photo gravure, sont très bien exécutés et aussi ressemblants que la photographie elle-même. Le format, 7 pouces sur 10, permet de les encadrer.

#### VOICI LA LISTE DES EVEQUES DE QUEBEC

|                             |                                |
|-----------------------------|--------------------------------|
| I MGR DE LAVAL.             | X MGR BAILLY.                  |
| II MGR DE SAINT-VALENTIN.   | XI MGR DENAUT.                 |
| III MGR DUPLESSIS DE MORNAY | XII MGR PLESSIS.               |
| IV MGR DOSQUET.             | XIII MGR PANET                 |
| V MGR DE LAUBERIVIERE.      | XIV MGR SINAY.                 |
| VI MGR DE PONTBRIAND.       | XV MGR TURGEON.                |
| VII MGR BRIAND.             | XVI MGR BAILLARGEON.           |
| VIII MGR D'ESGLIS.          | XVII S.EM. LE CARD. TASCHEREAU |
| X MGR HUBERT                |                                |

# GERVAIS & HUDON

IMPORTATEURS

## D'INSTRUMENTS DE MUSIQUE

(De France, d'Allemagne et des Etats-Unis.)

— AUSSI —

## D'INSTRUMENTS de Fabrique CANADIENNE

TELS QUE LES CELEBRES PIANOS

HEINTZMAN & CIE, (Le favori des Artistes.)

WM. BELL & CIE.

DOMINION & CIE.,

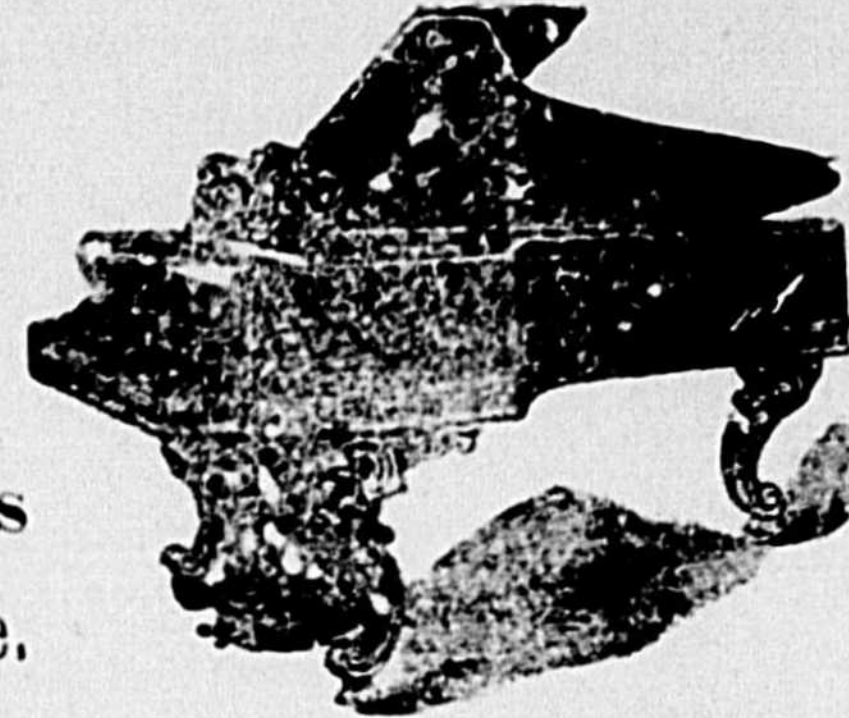
MSON & RISOH!

SCHNEIDMAYER & CIE., ETC.

COUCHETTES  
EN FER

Paillasses  
à Ressorts

MATELAS en Laine.



COFFRES  
DE SURETÉ

Vitrines  
de Comptoir

MACHINE à Tordre

— AINSI QUE LES HARMONIUMS SUIVANTS —

WM. BELL & CIE.,

DOMINION & CIE.,

THOMAS & CIE.,

SCHNEIDMAYER & CIE., ETC.

Une visite à notre établissement pourra convaincre les plus incrédules qu'il est utile d'aller Montréal ou ailleurs, au détriment de la prospérité commerciale de notre ville, pour faire l'acquisition d'un PIANO, ou d'un HARMONIUM de PREMIERE CLASSE.

Nos pianos HEINTZMAN & Cie. ne sont surpassés par aucun autre instrument.

La maison HEINTZMAN & Cie. a 38 années d'expérience dans la fabrication des pianos sur ce continent. Le chef de cette importante maison a fabriqué avec succès PENDANT PLUSIEURS ANNÉES des instruments en ALLEMAGNE, avant de venir tenter fortune en Amérique où il vint se fixer en 1850 à Buffalo, N.Y., puis en 1860 à Toronto, où MM. Heintzman & Cie possèdent d'immenses ateliers munis de tout ce qu'il y a de plus amélioré en fait de machines, etc.

M. Heintzman, père, ainsi que ses trois fils sont tous des ouvriers pratiques.

Ils surveillent personnellement leurs ateliers.

Tous les DESSINS, PLANS, MODELES, etc., sont faits par eux.

Les ACTIONS en usage dans les Pianos Heintzman & Cie, sortent des ateliers de la célèbre maison WESSELL, NICKEL & GROSS, de NEW-YORK. UNE AMELIORATION IMPORTANTE, au moyen de laquelle TROIS JOINTURES ou CHARNIERES ont été SUPRIMÉES, a été introduite dans cette action par MM. Heintzman & Cie. Cette amélioration, pour laquelle MM. Heintzman & Cie, ont obtenu des LETTRES PATENTES, est leur PROPRIÉTÉ EXCLUSIVE.

Elle ne se trouve donc dans aucune autre instruments.

Les pianos Heintzman & Cie. ont toujours remporté les PREMIERS PRIX dans toutes les expositions où ils ont été exhibés.

Le MODELE en est artistique,

Le FINI parfait,

La SONORITE nette et pure,

La TOUCHÉ élastique et souple.

Les Harmoniums de Wm. Bell & Cie. sont de véritables MERVEILLES sous le double rapport du FINI et des QUALITÉS MUSICALES.

AUSSI.—Les célèbres machines à coudre NEW WILLIAMS et DAVIS à entraînement vertical.

Les dernières publications musicales reçues chaque semaine.

## Gervais & Hudon

219 Rue St-Joseph, St-Roch, Québec.

Telephone No. 272

## LA COMPAGNIE CHINIC QUEBEC

(:000:)

(Ancienne maison FETHOT fondée en 1808)

Fabricants de Clous, et de Moulanges  
et Marchands de Fer

COMMERCE DE GROS ET DE DETAIL

Fournisseurs ordinaires des Fabriques,  
des Institutions Religieuses  
et d'Education

Successeurs de BEAUDET & CHINIC

Stock universel et complet

Marchandises de qualité supérieure

Prix sans précédents à Québec

**CHEMIN DE FER**  
**QUEBEC. MONTMORENCY**  
**et Charlevoix**

**LE ET APRES DIMANCHE LE 12 OCTO-**  
BRE 1890 le départ et l'arrivée des trains se  
feront à la Jetée Louise, et circuleront comme suit :  
**LA SEMAINE**  
Laisseront Québec pour Ste Anne à 7.30 A. M. et  
6.30 P. M.—Laisseront Ste Anne pour Québec à  
5.20 A. M. et 2.50 P. M.  
**LE DIMANCHE**  
Laisseront Québec à 7.30 A. M. 1.45 P. M. et 6.00  
P. M.—Laisseront Ste Anne à 5.55 A. M. 12.00  
(midi) et 4.00 P. M.  
Pour les taux spéciaux de fret et de  
voyageurs s'adresser au Surintendant.

W. R. RUSSELL, M. S. CRESSMAN,  
Surintendant, Gérant.

**La Banque Nationale**

**LUNDI, LE TROIS NOVEMBRE** pro-  
chain et après, cette Banque paiera  
ses actionnaires un **DIVIDENDE DE**  
**TROIS POUR CENT** sur son capital,  
pour le semestre finissant le 31 Octobre  
prochain.  
Le livre de transport d'actions sera  
clos depuis le 17 Octobre prochain, inclu-  
sivement.  
Par ordre du bureau de direction,  
P. LAFRANCE,  
Caissier

**LIBRAIRIE ST-ROCH**  
**L. Drouin & Frere**  
LIBRAIRES & IMPRIMEURS  
98 RUE ST-JOSEPH ST-ROCH  
**QUEBEC**  
TELEPHONE 421

**L'AME SAINTE**  
Ouvrage traduit de l'italien par  
l'abbé Fourot  
Pratiques, etc. pour chaque jour de l'année.  
—PAR—  
Le Père Gabriel Marie Fulconis  
Mort en odeur de sainteté à la Char-  
treuse de Notre Dame des Prés, en  
France, auteur de plusieurs autres  
ouvrages sous presse, Fondateur de  
la Sainte Union dans les cœurs sacrés  
de Jésus et de Marie  
Paris Œuvres St Paul, rue Cassette.

**LE REMEDE DU**  
**PERE MATHIEU ! Instruments en cuivre**



L'ANTIDOTE DE L'ALCOOL ENFIN TROUVEE !  
ENCORE UNE DECOUVERTE !  
**LE REMEDE DU PERE MATHIEU**  
guérit radicalement et promptement l'intempé-  
rance et déracine tout désir des liqueurs alcoo-  
liques. Le lendemain d'une fête ou de tout abus  
des liqueurs enivrantes, une seule cuillerée à thé  
fera disparaître entièrement la dépression men-  
tale et physique. C'est aussi un remède certain  
pour toute fièvre, dyspepsie, Torpeur du Foie,  
ayant une cause autre que l'intempérance.  
Vendu par les Pharmaciens, \$1.00 la bouteille.  
S. LACHANCE, seul propriétaire,  
1538 et 1540 Rue Ste-Catherine, Montréal.

**PIANOS ! PIANOS !**

—:0:0:—  
**LA NOUVELLE MAISON**  
**BERNARD FILS & Cie.,**  
est la seule autorisée à Québec pour la  
vente de pianos de renom suivants :  
O. NEWCOMBE & Co.....De Toronto.  
HALLET, DAVIS & Co....De Boston.  
SCHUBERT Piano Co...De New-York.  
MENDELSSOHN Piano Co, Toronto.  
EVANS BROTHERS Co De Ingersoll.

**AVIS SPECIAL**  
Deux pianos de la fabrique NEW-  
COMBE & CO., et un de HEINTZ-  
MAN & CO., ayant eu quelque peu  
d'usage, mais qui sont cependant en  
parfait ordre, sont offerts à des prix  
particulièrement bas en considéra-  
tion des montants d'argent que nos  
avons reçus pour loyer, ces pianos  
seront vendus avec une garantie de  
5 ans.

**HARMONIUMS-ORGUES**  
— ET —  
**HARMONIUM DE SALON**  
De plusieurs fabriques connues  
ACCORD ET REPARATIONS de  
Pianos, d'Orgues d'Eglise et  
d'Harmoniums

M. ALFRED HUTCHISON, ac-  
cordeur bien connu, qui a été à l'em-  
ploi de la maison ci-devant BERNARD  
& ALLAIRE, pendant nombre d'an-  
nées, est attaché à notre établisse-  
ment où l'on est prié de s'adresser  
pour ses services.  
Instruments de cuivre, Flutes,  
Flageolets, Clarinettes, Vio-  
lons, Violoncelles et  
Contre-basse

**REDUCTION COLOSSALE** de 40  
à 70 par cent des prix ordinaires sur  
la balance du stock d'instruments de  
musique provenant de la ci-devant  
maison BERNARD & ALLAIRE qui  
se compose comme suit :  
ORGUE-HARMONIUM à 2 claviers  
de W. DOHERTY & CO., — HAR-  
MONIUM, dite, " Cathédrale ", pour  
église W. DOHERTY & CO., — HAR-  
NIUMS DE SALONS, très riche W.  
DOHERTY & CO., — PIANOS de  
NEWCOMBE & CO., MENDEL-  
SOHN PIANO CO., — PIANOS de  
CHECKERING & SON, SAMUEL  
GILBERT, &c., &c.

**Instruments en cuivre**  
Pour fanfares, Clarinettes, Flutes,  
Flageolets ; Violons, Violoncelles,  
Contre-Basses; Guitares, Banjos, Ac-  
cordéons, &c., &c.

Musique vocale et instrumentale,  
sacrée et profane à 5 et 10 centins  
dont les prix réguliers varient depuis  
25c. à 75 centins.

**Bernard Fils & Cie**  
EDITEURS DE MUSIQUE  
COIN DES RUES

**St-Jean et Ste-Ursule**  
En face de M. McWILLIAM, Confiseur  
**HAUTE-VILLE**

**J. & W. REID**

FABRICANTS DE PAPIER

**124 RUE ST. PAUL 124**  
**QUEBEC.**

**4 MOULINS**

**TOTAL FABRIQUE 18,000 lbs PAR JOUR 8 TONNES et DEMIE**  
**MOULIN DE LORETTE.**—Feutre pour toit à lambris et tapie papier à envelop-  
per Brun et Manilla papier pour journaux et livres, 10,000 lbs par jour.  
**MOULIN DU PONT ROUGE** —Pulpe en bois et carton bois pour boites 2,500  
lbs par jour.  
**MOULIN DE PORTNE.** — Pulpe en bois pour boites et carton d'Amia  
2,500 lbs par jour.  
**MOULIN DE STE-ANNE**—Carton cuir et carton bois pour boites et aussi pulpe  
en bois, 2,500 lbs par jour.

**T ! THE T ! THE T !**

Un Pot a l'eau en verre, donne avec une  
livre de The de 40 Cts  
**POT VALANT 25cts THE VALANT 40cts**

FORMANT UNE VALEUR DE 65 CTS, QUE L'ON VOUS DONNE POUR 40 CTS.

Une visite vous convaincra que ce qu'on vous offre en ce moment est une valeur  
que vous ne trouverez nulle part ailleurs.

**AU MAGASIN DE THE**

**J. B. ROUSSEAU,**  
**240 Rue St-Joseph, St-Roch**

Succursales } 206 rue et Faubourg St-Jean  
Côte des Marchands  
Levis.

Les chars urbains seront payés aller et retour à toute personne qui achètera  
pour \$1.00

**IMPRIMERIE**  
**DE LA " VERITE "**  
**269 RUE ST-JOSEPH, 269**  
On execute a cet Etablissement, sous le plus court delai  
**A DES PRIX MODERES**  
**TOUTES SORTES**  
**D'IMPRESSIONS**

**CHARLES VEZINA**

Ferblantier, Plombier, gazier et poseur  
d'Appareils de Chauffage

A la vapeur et eau chaude.  
A l'honneur d'informer ses amis et le public en  
général que son établissement est maintenant  
transporté au coin des rues

**Du Pont et du Roi**

où il gardera constamment un assortiment des plus  
complets, et s'occupera spécialement à poser des  
appareils de chauffage à la vapeur et à l'eau  
chaude.

Aussi toute commande de plombage et de fer-  
blanterie seront exécutées avec soin et promptitude

Comme toujours il emploie les meilleurs ou-  
vriers et des matériaux de première classe, de  
manière à répondre parfaitement à la confiance de  
tous ses clients, dont il sollicite les commandes  
comme par le passé.

L'Atelier est situé sur LA RUE DU ROI